

Thème 1 – Comprendre un régime politique : la démocratie

Axe 1 – Penser la démocratie : démocratie directe et représentative

I) Jalon 1 – Une démocratie directe mais limitée : être citoyen à Athènes au V^e siècle

A) Une démocratie directe ... Doc 3p35 et docs polycop (matériel + photo Pnyx/plan Athènes) La démocratie est organisée à Athènes en -511 à Clisthène et elle est supprimée en -404 avec la défaite face à Sparte (Guerre du Péloponnèse -411-404). Sparte détruit la flotte, les longs murs et supprime la démocratie (par une oligarchie) => c'était la plus ancienne démocratie du monde et la seule au V^e avant JC.

1- Le rôle central de l'Assemblée des citoyens :

Il s'agit un système basé sur une **stricte égalité entre citoyens** puisque chaque citoyen a **accès à l'Assemblée (Ecclésia)**. Tous les citoyens peuvent **s'exprimer et voter** à l'Ecclésia, on parle de **démocratie directe**.

Chaque semaine, les citoyens sont convoqués par des magistrats et ils doivent monter à la **Pnyx** (colline en forme de demi-cercle naturel qui va conformer la forme de notre Assemblée nationale) pour se réunir à l'**Ecclésia**. Ils perdent une journée de travail => reçoivent en échange le **misthos** créé par Périclès. C'est une rémunération qui rembourse la participation à l'Assemblée. Ils font donc la queue pour toucher leur somme d'argent (le triobole) avant de rentrer sur la Pnyx. Une fois sur la Pnyx, pour les obliger à se dépêcher, des esclaves publics tendent la **corde rouge** (une amende pour ceux qui ont de la peinture rouge sur leur tunique).

Une fois réunis (des partis politiques : sous Périclès, le clan des Aristocrates contre le clan des plus pauvres), on compte le **quorum** (nombre minimal de présents) et on **vote les lois** en écrivant sur un tesson de céramique un oui ou un non (les tessons sont gravés et déposés dans une urne, puis l'urne est brisée et on fait le décompte). On peut voter aussi l'**Ostracisme** d'un citoyen dangereux pour éviter qu'il transforme la démocratie en tyrannie. Quand on vote l'Ostracisme, on écrit deux noms sur son tesson. Quand un citoyen a une majorité contre lui, il doit s'exiler (ou c'est la peine de mort par empoisonnement à la ciguë). Une fois par an, l'Assemblée **tire au sort** (avec une machine à tirer au sort) les 700 magistrats. Le tirage au sort est considéré comme la procédure démocratique par excellence, plus démocratique que l'élection des stratèges qui favorise les plus riches (recours à la corruption et capacité supérieure à s'exprimer en public, or, il faut faire un discours devant l'Ecclésia pour être candidat à la stratégie). Les mandats sont collégiaux et courts (un an) afin de favoriser la participation d'un grand nombre de citoyens à la vie politique. Seules les magistratures militaires sont **électives** (dix **stratèges**) car on ne peut laisser au hasard le choix des commandants de la flotte athénienne.

2- Les limites de la démocratie directe liées à l'Ecclésia :

- La première limite : la **taille limitée de la Pnyx**. Au maximum 3 à 4 000 citoyens (10%) tiennent sur la Pnyx alors que le Démos (l'ensemble des citoyens est de 40 000).

- La 2^e est la violence parfois incontrôlable du Démos des citoyens : des insultes entre camps politiques et recours à la **violence** => l'**anarchie**. Ex : en -411, Athènes perd une bataille en Sicile devant Syracuse. Les marins athéniens noyés sont laissés dans l'eau par les navires => les corps sont mangés par les poissons. Leur âme ne pourra monter au Paradis => de retour, les stratèges doivent se justifier à l'Ecclésia de leur défaite ; l'Assemblée va les lyncher !

B) ... mais limitée :

Quel rôle a chacun dans la cité ? Pourquoi ces rôles, quelles sont les justifications des inégalités ?

1) Le citoyen majeur et mâle = **droit du sang très strict** après Périclès => **pas de droit du sol** car exclusion des étrangers (métèques), naissance libre de 2 parents athéniens à la naissance : on hérite du nom de son père (la femme ne transmet pas son nom). La naissance doit être légitime : il faut une reconnaissance familiale. Il faut avoir été **hoplite dans phalange**, à 18 ans, faire l'éphébie et inscription au dème par une élection (40 000 = 10 % de pop.). **Conception démocratique et politique de la citoyenneté** (le citoyen est le démos assemblé) = le seul qui a le droit d'aller à l'Ecclesia pour être tiré au sort magistrat.

2) Les Femmes, des demi-citoyennes :

Des demi-citoyennes, 100 000 avec les enfants, car **pas de rôle politique, un rôle domestique** : ne sortent pas donc ont la peau blanche. Infériorité issue de la fondation d'Athènes (les hommes choisissent Poséidon et les femmes Athéna = quand Poséidon perd, il rase la ville => les hommes la reconstruisent) => une **infériorité divine** ! Pour Xénophon, une nature féminine différente, cela vient de Dieu = faiblesse physique et caractère différent des hommes ; l'hystérie viendrait du démon donné par Dieu aux femmes dans l'utérus ce qui les rend aussi + sensibles pour s'occuper des enfants.

3 rôles des femmes = 1-maîtresse (la courtisane), 2-femme de ménage (concubine), et 3-la femme => elle travaille à maison => pas ou peu d'éducation. La femme n'est ni nommée par son prénom, ni par son nom car elle ne le transmet pas, mais on la nomme par des périphrases comme mère, femme...

Elle peut être enfermée dans le **gynécée** à l'étage.

Attention, rôle politique indirect (quand lors d'un procès, des maris innocentent la courtisane Néaira, certains se demandent comment ils vont se justifier en rentrant chez eux).

3) Les métèques :

Pas de droit du sol : 100 000 = 1/4 de pop = aucun droit politique, car des **étrangers**. (*Métoikos* veut dire changement de résidence). Le métèque ne peut hériter et posséder sa maison = il a un **prostatès** qui répond de lui, et impôt d'infériorité (le **métoikos**) ; il ne peut participer à un tribunal, torture autorisée pour lui, et son meurtre n'est puni que de l'exil (peine de mort pour un meurtre de citoyen).

Des demi-citoyens très utiles car **artisans-commerçants** => ils créent de la richesse à Athènes, et ils sont hoplites : ils sont naturalisés s'ils combattent bien pour la cité. Xénophon propose de les exempter du *métoikos* et du service militaire pour attirer à Athènes les apatrides : une **politique migratoire ouverte / souple pour créer de la richesse** !

4) Les esclaves = une propriété issue de la **défaite militaire**, un **instrument vivant**, que l'on peut revendre. L'esclave n'est écouté en justice que sous la torture ! 160 000 à Athènes.

Il ne compte absolument pas en politique et on le nomme "outil muni de la parole". Un sort meilleur qu'à Sparte où le futur citoyen devait prouver sa force tuer un esclave (hilote) au couteau => pas de révoltes d'esclaves à Athènes où les esclaves peuvent s'habiller comme les citoyens et devenir riches. Sort moins enviable des esclaves dans les **mines du Laurion**.

II- Jalon 2 – participer directement ou être représenté ?

A) L'avis de Benjamin Constant (1767-1830) : liberté des Anciens / liberté des Modernes

=> Etude de docs sur Benjamin Constant

1- Biographie de B. Constant :

Un penseur politique libéral (il défend les libertés et la démocratie).

2 libertés modernes essentielles : la liberté de culte et la liberté de circulation.

a) La liberté de culte protégée par la tolérance et la possibilité d'émigrer. Car il est issu d'une famille protestante persécutée en France, qui a quitté la France après la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV en 1685. Son père est protestant => il part en Suisse où il y devient colonel d'un régiment suisse.

Il est né à Lausanne en 1767 (mort à Paris en 1830). La carrière de son père le condamne au voyage (d'où sa défense et B. Constant suit son père dans ses différents voyages : il fait ses études à l'Université de Nuremberg (en Bavière) puis à celle d'Edimbourg (en Ecosse). Cela lui permet aussi de **comparer les différents régimes politiques**. Il deviendra journaliste et prof de Sciences Po à Paris sous la Restauration.

Une fois ses études achevées, il part en France où il trouve du travail et s'y fait naturaliser.

b) Son expérience le pousse à reconnaître la fragilité des libertés des Modernes : car, il constate que tous les régimes français de la première moitié du XIX^e finissent tous en dictature. S'il soutient d'abord Bonaparte (jusqu'en 1804 quand le régime devient une dictature dynastique, l'Empire), puis la Restauration en 1814-1815 donc Napoléon I^{er} la chasse de France (il part en exil en Allemagne puis en Angleterre). Il revient en France en 1816 car il défend Louis XVIII et sa Restauration (car la **Charte** défend la démocratie libérale sous forme de monarchie constitutionnelle et des élections au suffrage censitaire). Mais, là-aussi, il assiste à la dérive de la monarchie restaurée qui se transforme en dictature en 1824 (Quand Charles X est sacré). En 1830, il soutient Louis-Philippe et sa monarchie de Juillet car le régime est plus démocratique (suffrage censitaire étendu).

Il soutient deux régimes différents (on l'accuse d'être opportuniste : se rallier à celui qui est au pouvoir, peu importe ses idées politiques) mais, pour lui, la forme du régime compte peu ; ce qui compte c'est le fond : est-ce une démocratie ou pas ?

Il est élu député libéral en 1819, date à laquelle il prononce à Paris (dans une université à Paris) ce cours de science politique qu'il publie à la même date sous le titre *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*.

2- Le contexte d'écriture (1819) :

a) Politique : **contexte postrévolutionnaire d'apparition des libertés** dans les **démocraties modernes** avec des **Constitutions**, textes fondateurs tels que la déclaration d'indépendance de 1776 et la Constitution américaine de 1787 fondant la République américaine (née après la guerre d'indépendance de 1776 à 1787 avec) et la DDHC d'août 1789 au début de la Révolution française (1789-1815).

Mais, il porte un regard très critique sur toutes les démocraties modernes qu'il juge trop fragiles : la Révolution française qui dégénère en Terreur (1793) et en régime autoritaire (1799-1815) avec Napoléon, tout comme la monarchie restaurée. Pour lui, c'est la preuve que la démocratie des Modernes peut être fragile. Il propose des solutions pour diminuer cette fragilité.

b) économique :

- La **Révolution industrielle** (1769, brevet sur la machine de Watt) crée une classe bourgeoise qui investit dans l'industrie et devient riche et une classe ouvrière qui travaille pour cette bourgeoisie => une partie de la population passe son temps à consommer.

- Un **embryon de consommation de masse** naît qui crée des besoins au sein de la population (un embryon aussi de classe moyenne) : le bonheur commence à se résumer à une accumulation de produits matériels.

3- Le message de B. Constant : avertir sur les dangers du système représentatif (1829)

a) Le système représentatif, une nécessité...

B. Constant oppose deux libertés.

- La liberté dans l'antiquité est la **liberté de faire de la politique**. Délivrés des tâches matérielles par l'**esclavage**, tous les citoyens participent **directement** à la politique de la cité à l'**Assemblée** (Ecclésia à Athènes) aussi parce que la cité est en **guerre** périodiquement (le citoyen veut voter la guerre car il y participe en tant que soldat-citoyen). Mais, pas vraiment de liberté individuelle, car le citoyen est toujours soumis à la **majorité** : l'**ostracisme**, par exemple, démontre que si un citoyen, individuellement, gagne en influence => il devient dangereux pour la démocratie => on l'exile et/ou on le met à mort. L'individu s'efface donc au profit du collectif.

- Au XIX^e siècle, la liberté des Modernes (aux États-Unis, en Angleterre ou en France) se traduit par des **libertés individuelles** : détenir une **propriété**, **travailler** librement (sans entrave de la part de l'État, donc avec peu d'impôts : dans un contexte de paix, le seul rôle étatique est celui de police/justice => l'**État libéral** limite ses interventions au maintien de l'**ordre public** pour laisser prospérer les activités des individus) et commercer mais aussi **dire** et **penser** ce qu'on veut = **liberté religieuse** (tolérance étatique, rejet des persécutions et de la religion d'État), **liberté d'expression** (rejet de la censure).

- Puisque les citoyens modernes préfèrent leur vie privée à l'engagement politique collectif (par le fait que les **populations sont plus nombreuses**, les **territoires sont plus vastes**, la **paix** libère mais beaucoup moins que la **suppression de l'esclavage**) il est logique pour Benjamin Constant que les citoyens actuels (qui n'ont **plus le temps** de faire de la politique car ils utilisent leur temps à leurs affaires privées) délèguent à des **représentants élus à la majorité** le pouvoir d'agir publiquement à leur place. C'est le **régime représentatif** défendu par B. Constant du fait qu'il est dorénavant impossible d'atteindre le modèle politique direct antique.

Ainsi, la démocratie directe laisse place à un régime représentatif. Chargés des délibérations publiques, **les représentants libèrent les citoyens de leur tâche politique** pour **leur permettre de travailler** et de **jouir de leurs libertés individuelles**. Les sphères publique et privée sont ainsi séparées. B. Constant est celui qui adapte la démocratie à la Révolution industrielle et à l'apparition d'une classe bourgeoise d'affaires.

b) ... mais qui pose la question du danger du sous-investissement des citoyens :

- **Fin Doc 1p36** : B. Constant met en garde contre les **risques du désintérêt** et du **désinvestissement des citoyens de l'action politique** (un regard qui reste d'actualité, avec la montée de l'abstention actuellement) : un tyran ou une faction pourraient vite transformer le régime en dictature (cas de Napoléon I^{er}). Les citoyens doivent donc ne pas oublier qu'ils **délèguent leur pouvoir aux représentants**, et, s'ils entendent conserver leurs libertés, investir le champ de la discussion publique et ne pas hésiter à **juger** ou à **révoquer leurs représentants** s'ils ne sont pas dignes de leurs fonctions. Ce n'est **pas un droit de se révolter** (Constant est contre les violences, notamment celle de 1793) mais un **droit** (institutionnel) **de révoquer ses élus** : ce droit existe dans la Constitution des États-Unis de 1787, c'est l'**impeachment** utilisé en 1974 par exemple contre R. Nixon après le scandale du **Watergate** en 1973, Trump a frôlé cette procédure après la prise du capitole en janvier 2021 ; et il a été proposé en France en 2020 par une proposition de loi déposée par les députés de la France insoumise (LFI).

- Les **élus font tout pour nous rendre passifs en nous promettant le bonheur**, le but étant de **garder leur pouvoir** => cela rappelle bcp les « promesses électorales » actuelles avant les élections.

B) Un avertissement tellement actuel : la crise actuelle de la démocratie représentative

1- L'indicateur de la crise :

- L'essor de l'abstention : **vidéo 1**

Il existe une **crise de confiance** grandissante (plus de 50% des Inscrits aux législatives de 2022) d'une partie des citoyens envers les institutions et le fonctionnement de la démocratie représentative, on constate le développement de l'**abstentionnisme** dans de nombreuses anciennes démocraties.

- La sociologie de l'abstention est très ciblée : plutôt des hommes, jeunes, les moins aisés, les moins diplômés, les femmes et les minorités. Ces catégories connaissent moins la politique donc ils ont davantage besoin qu'on leur explique les enjeux des élections pour aller aux urnes. Ex : bcp de jeunes ne savent pas qu'il faut s'inscrire sur les listes électorales pour recevoir sa carte d'électeur.

2- La raison principale de cette crise : le déficit, voire l'absence de représentativité de la classe politique

- Ceux qui s'abstiennent sont ceux qui **ont le moins intérêt à voter** car ce sont ceux qui sont **les plus mal représentés à l'Assemblée nationale** => un sentiment de coupure entre le peuple et ses élites politiques (sentiment des « tous pourris » et que le personnel politique serait impuissant).

- On peut ainsi observer un **déficit général de représentativité de l'Assemblée nationale**. Le député élu en 2017 appartient aux classes supérieures à 72% contre 11% dans la population française. Plus largement, le profil-type du député est celui d'un homme blanc, de plus de 50 ans et issu des classes sociales supérieures. Il y a un manque de représentation des jeunes, des femmes, des classes populaires et des minorités.

3- Des contestations et des solutions visant à « redonner » plus de pouvoir au peuple :

a) Contestations des peuples :

- Des **mouvements citoyens** de quasi-révolte émergent, hors des partis politiques classiques, avec des occupations de rues ou des manifestations à Paris (parfois violentes) comme **Nuit debout** (2016) ou encore les **Gilets jaunes** en France (2018-19). Ces mouvements réclament une **plus grande participation** de la population à la **vie politique** et des **formes de démocraties plus directes** comme le référendum d'initiative citoyenne (RIC) demandé par les Gilets jaunes. Ces mouvements créent des « assemblées citoyennes », organisent des débats, des prises de parole sur la place publique, occupent les rues, des ronds-points... Ils investissent aussi les réseaux sociaux et inventent de nouvelles formes d'expression politique (mais sans rien obtenir politiquement).

- Cela est allé bien plus loin en Islande, en 2010-2012, la contestation a été jusqu'à des manifestations devant le parlement. La foule a élu une assemblée constituante de 1 000 citoyens chargés de rédiger une **nouvelle Constitution**. Cette assemblée a élu finalement 25 citoyens (des avocats) chargés d'écrire le texte : chaque jour, le brouillon était consultable sur les réseaux sociaux. Ce texte enfin rédigé en 2012 a été proposé par référendum aux Islandais et accepté à 66% par les Islandais puis le parlement de gauche (depuis 2009) a accepté cette nouvelle Constitution. Mais, en 2013, la droite gagne les élections au parlement et la majorité parlementaire rejette le projet (pour entrer en vigueur, il faut que cette constitution soit approuvée par deux parlements issus de deux majorités différentes).

b) Solutions envisagées par le pouvoir :

- Une forme de réappropriation du pouvoir par les peuples :

- Le **retour à une forme de démocratie directe** avec le **RIP** (Référendum d'initiative partagée) créé sous le mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy, en 2008.

Il consiste à donner l'initiative du référendum non plus au seul président mais au peuple. Il a failli être utilisé une fois, mais il est trop compliqué à mettre en œuvre : il faut

- D'abord l'accord de 185 parlementaires au moins et celui du Conseil Constitutionnel.
- Puis, le Conseil Constitutionnel sollicite les électeurs par Internet et il faut alors (2^e étape) que 10% des électeurs (donc 4 millions) acceptent la proposition du futur référendum.

On a déjà franchi le premier niveau en 2019 (pour le caractère public des aéroports de Paris : pour empêcher une privatisation) mais pas le 2^e niveau car seul ¼ du nombre d'électeurs requis (1 million sur les 4 millions nécessaires) a accepté ce projet de référendum => la proposition de référendum n'a donc pas été proposée au vote du peuple car, le peuple lui-même, ne s'est pas saisi de la question.

- En France : la **convention citoyenne sur le climat** (2019-2020) sous le premier mandat présidentiel d'Emmanuel Macron.

C'est un projet qui vient d'une seule personne au départ (donc déficit démocratique) : **Mathilde Imer**, présidente d'une association Démocratie Ouverte qui donne l'idée au président. La convention réunit 150 citoyens à l'Assemblée nationale, chargés de faire des propositions (à faire ratifier par **référendum** par les Français) ; les 150 citoyens sont tirés au sort selon un échantillon représentatif du peuple (avec la même composition socio-professionnelle, au niveau du sexe, de l'âge, du type de territoire). La convention travaille 10 mois et rédige un projet de 149 propositions pour lutter contre le changement climatique. Mais la convention, qui a été peu médiatisée, a craint de déplaire aux Français => elle a finalement choisi de confier au **vote** ses propositions **à l'Assemblée nationale** (avec une majorité « macroniste » absolue lors du premier mandat => aucun risque) qui n'en a bloqué que 23, 15 sont soumises à la signature d'un traité international, 78 sur 149 sont reprises sans modification dans la **loi climat** d'août 2021 ; seules 3 propositions ont été bloquées par le président.

Ex : sur la proposition « se déplacer » : le gouvernement a rejeté la proposition de diminuer à 110 km/h la vitesse maximale sur les autoroutes, mais a accepté (et fait voter à l'Assemblée nationale) le plan vélo (financement de primes d'entreprise par l'État pour les salariés qui se déplaceraient à vélo pour aller travailler) et la construction de parkings relais dans les villes pour prendre les transports en commun ou covoiturer.

Ex : sur la proposition n°12 (« consommer dans le numérique ») qui s'occupe des émissions de CO2 numériques (elles sont en France de 5% mais en 2025, ce sera 7%, soit autant que les voitures).

La convention a demandé que 1- au niveau production : les entreprises privées produisant du matériel informatique s'engagent à baisser le poids en matières utilisées lors de la production (ex : aujourd'hui 800 kg sont utilisés pour produire un ordinateur. Il faudrait passer à 600 kg puis à 500...). 2- au niveau de la vente : les téléphones portables ne soient plus à obsolescence programmée : un matériel numérique serait garanti 5 ans et plus 2 ans (aujourd'hui, la durée de vie d'un smartphone est de 18 à 24 mois). 3- l'interdiction de la part des opérateurs des promos d'achat de tél. portable pour 1 euro en échange d'un réengagement de 24 mois. 4- une filière de vente de matériel d'occasion devra être créée en France (développer le réemploi) avec une garantie d'1 an. 5- au niveau du stockage des données en France : la chaleur produite par les *data centers* en France soit systématiquement utilisée pour se chauffer l'hiver.

Les points 1 et 2 relèvent en partie des GAFAM et des BATX => ils nécessitent un traité commercial (avec ces firmes) ou international entre pays.

Les points 2, 3, 4 et 5 relèvent des opérateurs français et d'entreprises privées sur le sol français => ils ont été votés par l'Assemblée nationale en août 2021 et ils sont aujourd'hui en application en France.

- En projet, **introduire** (le scrutin ou) **une dose de scrutin à la proportionnelle** pour diminuer le caractère majoritaire du scrutin : (différencier suffrage : qui vote ? Hommes, femmes, majeurs... et scrutin : comment on attribue les députés en fonction des résultats en % ?) : **fiche comparaison proportionnelle / scrutin majoritaire** :

- La proportionnelle est **plus juste** car elle **représente plus fidèlement les votes des électeurs** en %.
- Le scrutin majoritaire est **plus efficace** car il favorise les grands partis centristes pour **dégager** à l'Assemblée **une majorité** absolue ou relative.

Ex : en 2022, il favorise la REM avec 25% au premier tour, il a 245 députés (soit 42% des députés de l'Assemblée, soit la majorité relative).

Ex : il défavorise les partis « extrémistes » moins représentés à l'Assemblée (aussi parce qu'il a deux tours et défavorise les partis qui ne peuvent s'allier avec d'autres au 2^e) comme le Rassemblement national : en 2022, au premier tour, il fait 18% mais n'a que 89 députés (15% des députés) contre 132 (23% des députés) au scrutin à la proportionnelle.

C) Les limites de la démocratie représentative :

1- L'« urne » et le « fusil » : chronologie du suffrage restreint dans la 1^{ère} moitié du XIX^e siècle

a) L'urne et les 3 étapes de l'exclusion du suffrage :

- Un suffrage censitaire très restreint (1815-1848) **1^{ère} étape en 1815 et en 1830**

- Les libéraux (comme Benjamin Constant) justifient l'exclusion de 2 manières :
 - Ils considèrent que seule une élite (riche, éduquée) est assez **« éclairée », cultivée** pour décider. Confier le pouvoir de décision à des « idiots » serait trop dangereux. Dans la **Charte (1815)**, c'est donc un **suffrage dit censitaire** qui est mis en place : il distingue des **citoyens actifs** – qui ont le droit de vote – **et passifs** – qui ne l'ont pas. Le suffrage est lié au cens, à l'**impôt** : il faut payer un impôt minimal élevé pour voter (500 Francs en **1830**) en sachant qu'un ouvrier est aisé et qu'il fait vivre toute sa famille, quand il peut atteindre 300 Francs l'année de revenu et que la plupart des ouvriers et artisans ne dépassent jamais les 200 Francs annuels de revenu => c'est donc un vote des plus riches uniquement.
 - Le vote est également **familial** ; il découle de l'**utilité sociale** : seul un citoyen qui représente une famille et donc qui **travaille** (donc qui paie des impôts) peut voter et on ne peut voter que pour représenter un foyer (donc seuls les hommes aisés votent, les plus pauvres au chômage – très nombreux au XIX^e siècle – sont donc exclus du droit de vote).
- En excluant de fait la partie la plus pauvre de la population, ce système marque une forme de rejet de la démocratie.
Ex : en 1815, il n'y a que 100 000 votants et 170 000 en 1830 sur une population française de 34 millions d'habitants, soit **0,002% d'électeurs** !

- Le premier suffrage universel masculin (1848) mais une pratique communautaire du vote :

- **2^e étape en 1848** Un contexte électoral nouveau : une rupture en **avril 1848**. C'est la première fois que des Républicains (comme Ledru-Rollin) et des Socialistes (comme Blanqui) arrivent au pouvoir ensemble : ils adoptent le **suffrage universel masculin**. Des millions de Français votent pour la première fois : ils élisent des députés à l'Assemblée (en avril 1848).
- Mais, les notables ont une vision négative du vote populaire ! **Texte de Tocqueville** : c'est un noble normand qui influence le vote de « ses » (ses car le signeur de Tocqueville, un noble qui « possède » des paysans) **paysans** par un **discours** avant l'élection (il a sûrement aussi fait une allusion à sa candidature mais ne le mentionne pas). Il leur conseille à de ne parler à personne (ils sont sous influence politique des notables).
- La procédure électorale limite aussi la possibilité de vote individuel : **on remplit son bulletin par écrit sur du papier blanc** (des fraudes avec plusieurs bulletins collés mouillés et qui se décollent quand ils sèchent dans l'urne) ; **défilé par deux par ordre alphabétique** => un **vote communautaire pour le même candidat** (Tocqueville ici qui est élu). Il faut attendre l'apparition de l'**isoloir en 1913** en France pour que le vote devienne véritablement **individuel**.

- L'encadrement du suffrage universel masculin par les Républicains en mai 1850 : ils ont peur des « classes laborieuses, classes dangereuses » car les Républicains craignent le **vote socialiste** du peuple.

Au début de la IInde République (1848-1852) : 3^e étape en 1850 la loi électorale de mai 1850 exclut d'un coup 3 millions d'électeurs essentiellement des pauvres (baisse du corps électoral de 9 à 6 millions). Le motif est qu'il faut résider au moins 3 ans au même domicile pour voter ; or, les plus pauvres au XIX^e sont des « migrants temporaires » ou **vagabonds** (la « vile multitude » selon Thiers) ; ils se déplacent pour chercher du travail, des journaliers (ils se louent à la journée de travail au plus offrant, peu importe où est localisé ce travail, le but est tout simplement de survivre), c'est-à-dire qu'ils se déplacent au gré du travail proposé. Cette loi les exclut mécaniquement du droit de vote.

Enfin, en sachant que sous le Second Empire (1852-1870) la **candidature officielle** manipule le suffrage, il faut attendre **1913** (avec l'**apparition de l'isolier**) pour avoir un vote individuel avec un suffrage universel masculin.

b) « Le fusil » : comme le suffrage est restreint et qu'il exclut les plus pauvres de la participation aux élections, notamment les ouvriers, ces derniers cherchent une représentativité (et une forme de démocratie directe) dans l'**insurrection**, la **révolution**, la **rue** : d'où des épisodes révolutionnaires ou insurrectionnels fréquents et récurrents, la France détenant en cela le record mondial de révolutions :

- 1830 fin juillet (les « 3 glorieuses ») à Paris,
- 1831 à Lyon (révolte des canuts),
- 1832 à Paris,
- 1848 deux fois en février et en juin à Paris,
- 1871 la commune à Paris.

2- L'exclusion des femmes du champ politique :

=> Fiche lecture, l'impossible participation politique des femmes au XIX^e s/réponses aux questions.

a) Les étapes de l'entrée des femmes en politique : casser le « plafond de verre »

- 1791 : rédaction par Olympe de Gouges d'une Constitution alternative. Elle est guillotinée en 1793 sous la Terreur.
- 1849 : Jeanne Deroin essaie de se présenter à la députation mais elle est emprisonnée, torturée et s'exile.
- 1909 : l'Assemblée nationale examine la première proposition de loi visant à donner le droit de vote aux femmes mais elle vote contre.
- 1910 : la 1^{ère} candidate à la députation (Hubertine Auclert) ; c'est interdit mais les hommes acceptent pour éviter des émeutes.
- 1914 : l'Assemblée nationale vote pour la 1^{ère} fois pour mais c'est le Sénat qui refuse.
- 1936 : 3 femmes dans un gouvernement (dont Irène Joliot-Curie la fille de Marie Curie) mais elles sont sous-secrétaires d'État.
- 1944 : décret du CNR pour le droit de vote des femmes car elles ont résisté.
- 1945 : 33 femmes élues députées aux premières élections auxquelles des femmes participent.
- 1947 : 1^{ère} femme ministre de plein exercice (Germaine Poinso-Chapuis).
- 1974 : 1^{ère} femme candidate à la présidentielle (Arlette Laguiller).
- 1991 : 1^{ère} femme première ministre (Édith Cresson) : les députés se moquent d'elle quand elle monte sur le perchoir.
- 2007 : 1^{ère} femme au 2^e tour de la présidentielle (Ségolène Royal).

Avec ces différentes dates, on peut créer 3 catégories :

- Le droit de vote des femmes en deux temps : la **proposition du vote des femmes** (la première proposition de loi en 1909, la première acceptée par l'Assemblée nationale mais rejetée par le Sénat en 1919), puis en 1944 le **droit de vote enfin reconnu** (par l'ordonnance du 21 avril 1944).
- Le droit d'être élue : le **droit de se présenter à la députation** (la première tentative de tentative de Jeanne Deroin en avril 1849 et la première tentative couronnée de succès en 1910 de Hubertine Auclert) et **d'être élues** (par la même ordonnance) : en 1945, 33 femmes élues, mais 5,6% de l'Assemblée élue.
La **première candidature au premier tour de la présidentielle** (Arlette Laguiller en 1974) et la **présence au 2^e tour** de l'élection présidentielle : la première fois en 2007 (Ségolène Royal) puis Marine Le Pen à deux reprises en 2017 et 2022.
- La nomination au gouvernement : la **nomination au gouvernement**, au poste de sous-secrétaires d'État (assistant d'un ministre) : en 1936 (3 femmes) au sein du Front Populaire. La **première femme ministre de plein exercice** est Germaine Poinso-Chapuis en 1947. Il faut attendre 2012 pour un gouvernement à **parité de ministres**.
La **nomination au poste de première ministre** : la première fois Edith Cresson en 1991 mais 10 mois et la 2^e Elisabeth Born en 2022.

b) Raisons du retard, acteurs du progrès :

- L'histoire :

- Antiquité : la nature (donc les dieux) aurait fait le corps des femmes pour la reproduction et les tâches du foyer mais pas pour le combat politique à l'extérieur du foyer. Les femmes seraient trop colériques (alors que le combat politique exige de la retenue).
- Le Moyen-Âge : la féodalité donne un statut inférieur aux femmes (loi salique fait que la femme ne peut hériter d'un fief, ne peut être suzeraine et régner). Les régence sont des périodes de guerre civile (comme avec Catherine de Médicis au XVI^e années 1560-70 et les guerres de religion, la Saint-Barthélemy et Anne d'Autriche la mère de Louis XIV dans les années 1640 avec la Fronde). La courtoisie médiévale donne un rôle amoureux et domestique aux femmes. L'Église tend à donner un rôle inférieur aux femmes pour donner suite au péché d'Ève.
- Avec la Révolution : distinction pour les femmes entre citoyenneté civile (le fait d'être reconnu comme une citoyenne en 1789) et la citoyenneté publique ou politique (le droit de faire de la politique) en fonction de l'utilité sociale. Les femmes sont donc « citoyennes passives » car elles ne paient pas l'impôt car ne sont pas socialement utiles (ne travaillent pas). Comme c'est leur mari qui paie l'impôt (en tant que chef du foyer) c'est lui qui doit pouvoir voter (suffrage censitaire).
En 1793, la décapitation du Roi transfère sa sacralité politique aux hommes mais pas aux femmes.
- Le Suffrage universel de 1848 est strictement masculin. Ici, une responsabilité des Républicains qui sont essentiellement des hommes.
Le mouvement ouvrier fonde son identité sur la virilité.
- Sous la III^e République (1870-1940) : le refus des Républicains de donner le droit de vote aux femmes car ils craignent leur vote à droite sous l'influence du prêtre et du confessionnal.
- Aujourd'hui : « l'idéologie » actuelle de l'extrême-droite (Éric Zemmour explique par exemple l'écart des salaires de 30% entre hommes et femmes par le présumé manque de confiance des femmes en elles : elles n'oseraient pas postuler aux métiers les mieux payés, donc ce serait donc leur faute) qui reprend la culture médiévale pour rejeter l'égalité hommes-femmes.
Absence actuelle de temps libre car les femmes sont massivement entrées dans la vie active et leur mari se refuse toujours à partager les tâches domestiques.

- Valider et nuancer le retard : la France est en retard par rapport à beaucoup de pays anglo-saxons (Nouvelle-Zélande en 1893, Australie en 1902, États-Unis et Allemagne en 1919, Grande-Bretagne en 1928) ou scandinaves (Finlande en 1906). Mais beaucoup d'autres (musulmans sauf la Turquie) sont moins précoces. Cas emblématique de l'Arabie Saoudite en 2011 pour des élections en 2015. A noter que faute de pouvoir passer le permis de conduire, beaucoup de femmes n'avaient pas réussi à voter en 2015 !

- Acteurs et raisons des progrès :

- **Combat des femmes elles-mêmes** : les **suffragettes** et le **féminisme** qui se heurte à la **répression violente des hommes** au pouvoir.
Ex : Olympe de Gouges écrit sa Déclaration des droits de la Citoyenne en 1791 : elle est guillotinée en 1793 ; Jeanne Deroin essaie de se présenter aux législatives en avril 1849 : elle doit s'exiler. Hubertine Auclert crée la première association de suffragettes en 1877 et fait la grève de l'impôt en 1880, renverse une urne électorale en 1908 quand on lui refuse le droit de se présenter aux législatives : elle est emprisonnée. Marguerite Durand organise dans son journal un référendum pour le droit de vote des femmes et une manifestation devant l'Assemblée en 1914 : elle est emprisonnée aussi. La britannique Emmeline PANKHURST : elle organise une grande manifestation à Londres devant le Parlement en 1908 (des attentats suicides sont organisés par d'autres femmes plus radicales qu'elle à cette occasion). Elle est alors emprisonnée : comme elle affirme être vierge, pour vérifier si elle ment, on lui impose un examen gynécologique en prison.

- étude du doc 1 :

- Contexte d'avril 1849 : des élections législatives et la féministe Jeanne Deroin (une féministe, elle garde son nom de jeune fille alors qu'elle est mariée ce qui est interdit) veut se présenter. Elle finit en prison, doit s'excuser, ce qu'elle refuse et finit par s'exiler !
- Description-explication du doc : une femme (« garçon-manqué », elle a une calvitie) habillée en noir (couleur triste ?) ce qui tranche avec les habits plus blancs du mari. Elle chasse son mari du foyer ce qui renverse l'organisation traditionnelle patriarcale reconnue par le Code civil (le Code civil place la femme au même statut que l'enfant : elle est mineure) dans lequel le chef du foyer est l'homme (la légende du doc précise : « le droit de vous flanquer à la porte de chez vous » sous-entendu c'est le mari qui est propriétaire ; il faut effectivement attendre 1975 pour que les femmes puissent avoir un compte bancaire à elles et sans signature du mari donc contracter des prêts bancaires en leur nom). Violence de cette femme qui chasse par la force son mari et tristesse du petit garçon traumatisé par l'attitude violente de sa mère (il s'agrippe à la jambe de son père). Il s'agit de culpabiliser les femmes et notamment Jeanne Deroin qui est mentionnée en leur faisant croire que, si elles sont féministes, elles vont détruire leur famille !

- Rôle de certains hommes (juristes ou Républicains) qui ont proposé le vote des femmes comme Ferdinand Buisson (ministre de l'Instruction) qui propose le premier une loi en ce sens en 1909.

- L'État et la scolarisation des femmes sous la III^e Rép. : en 1861, Julie Daubié est la première bachelière. Progrès de la scolarisation des filles sous le Second Empire et la III^e République : loi Duruy de 1867 crée des écoles primaires de filles dans les communes de plus de 1 000 habitants., lois Ferry (1880-1881) rendant la scolarisation des filles obligatoires et loi Paul Bert (1882) créant des écoles secondaires de filles.

c) « Le foyer et le travail forment deux verrous » (Michelle Perrot) :

- Le **foyer** est un frein car les maris passent plus de temps que leur femme au travail et aux études (ainsi qu'en déplacement pour le travail) et dans les loisirs et le temps libre => les femmes sont davantage au foyer pour les tâches domestiques (en France, les hommes passent - 47% de temps en moins que les femmes aux tâches domestiques) => moins de temps pour faire de la politique.

- Le **travail** car les femmes travaillent de plus en plus : leur taux d'activité progresse de 64,1% en 1978 à 84,2% en 2010 ce qui leur laisse peu de temps à la politique, mais, en même temps, cela les ouvre aussi à la vie politique car elles peuvent davantage se « confronter » oralement aux hommes à l'extérieur du foyer.

d) Aujourd'hui, le contournement des lois sur la parité par les partis politiques :

- **De plus en plus de candidates aux élections législatives** de la V^e République (depuis 1958) : en %, on passe de 2% de femmes candidates en 1958 mais 43,4% en 2017 et **de plus en plus d'élues** (1% de femmes élues en 1958 mais 38,8% en 2017). Et les lois de 2000 et 2021 accélèrent l'évolution.

- C'est grâce aux **lois favorisant la parité** : 1^{ère} loi incitative en 2000, 2^e loi en 2012 crée des pénalités si la barre des 50% de candidates n'est pas atteinte, loi de 2014 doublant les pénalités : des **amendes** aux partis si un écart supérieur à 2%.

- Les partis **préfèrent payer leurs amendes** que d'investir les femmes comme candidates et contournent ces lois en **investissant les femmes dans des circonscriptions non gagnables** d'où **l'écart entre candidates et élues** notamment en 2002 (40% de candidates et 12% d'élues).